



Pour diffusion immédiate

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Pour connaître les facteurs de risque et hypothèses connexes, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Mise en garde concernant les déclarations prospectives » du présent communiqué.

Bell Canada annonce l'émission de débentures MTN

MONTREAL, le 24 février 2016 - Bell Canada (Bell) a annoncé aujourd'hui l'émission publique de 750 millions de dollars de débentures MTN dans le cadre de son programme de débentures à moyen terme (MTN).

Les débentures MTN à 3,55 % de série M-41 d'un capital de 750 millions de dollars seront datées du 29 février 2016, viendront à échéance le 2 mars 2026 et seront émises au prix de 99,624 \$ CA par tranche de capital de 100 \$. Les débentures MTN seront garanties pleinement et inconditionnellement par BCE Inc.

Le produit net du placement devrait être affecté aux fins générales de l'entreprise, y compris au remboursement éventuel de la totalité du capital de 150 millions de dollars de débentures à taux variable de série M 38 échéant le 22 avril 2016 et de la totalité du capital de 500 millions de dollars de débentures de série M 32 à 5,41 % échéant le 26 septembre 2016.

Les débentures MTN sont offertes au public dans toutes les provinces du Canada par l'entremise d'un syndicat de placeurs pour compte. La clôture de l'émission des débentures MTN est prévue pour le 29 février 2016.

Il n'y aura aucune offre, sollicitation ou vente de titres de Bell dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale. Les débentures MTN n'ont pas été et ne seront pas inscrites en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, dans sa version modifiée, et elles ne peuvent pas être offertes ou vendues aux États-Unis. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres aux États-Unis.

Les débentures MTN sont émises en vertu d'un prospectus préalable de base simplifié daté du 14 novembre 2014 et d'un supplément de prospectus daté du 10 février 2015. Bell déposera un supplément de fixation du prix relatif à cette émission auprès des diverses autorités de réglementation des valeurs mobilières de toutes les provinces du Canada.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans le présent communiqué sont des déclarations prospectives, y compris, notamment, les déclarations concernant le moment et la conclusion prévus de la vente proposée de débentures MTN, l'utilisation visée du produit net de cette vente et d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. De telles déclarations prospectives, de par leur nature même, sont assujetties à des incertitudes et à des risques inhérents, et elles sont fondées sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, pouvant donner lieu à la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées ou sous-entendues dans de telles déclarations prospectives. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives, et nous vous mettons en garde contre le risque de vous fier à ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué décrivent nos attentes en date du présent communiqué.

et, par conséquent, elles pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison. Les déclarations prospectives sont incluses dans les présentes afin de fournir de l'information au sujet de l'émission susmentionnée. Le lecteur est prié de tenir compte du fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Le moment et la conclusion de la vente proposée susmentionnée de débentures MTN sont assujettis aux conditions de clôture habituelles ainsi qu'à d'autres risques et incertitudes. En conséquence, rien ne peut garantir que la vente proposée des débentures MTN aura lieu, ni qu'elle aura lieu au moment attendu qui est indiqué dans le présent communiqué.

À propos de Bell

Bell est la plus grande entreprise de communications du Canada. Elle offre aux consommateurs et aux entreprises des solutions Internet, de télévision, de téléphonie sans fil et résidentielle, et de communications d'affaires. Bell Média est la première entreprise canadienne de services multimédias. Elle possède des actifs dans les secteurs de la télévision, de la radio, des médias numériques et de la publicité extérieure. Bell est la propriété exclusive de BCE Inc. de Montréal (TSX, NYSE : BCE). Pour obtenir plus de renseignements, visitez Bell.ca.

L'initiative Bell Cause pour la cause fait la promotion de la santé mentale au Canada par des campagnes nationales de sensibilisation et de lutte contre la stigmatisation, comme la Journée Bell Cause pour la cause, et par un important financement des soins communautaires, de la recherche et des initiatives en milieu de travail de la part de Bell. Pour en savoir plus, visitez Bell.ca/Cause.

Questions des médias :

Jean Charles Robillard
514 870-4739
jean_charles.robillard@bell.ca

Questions des investisseurs :

Thane Fotopoulos
514 870-4619
thane.fotopoulos@bell.ca